

AFFAIRE N° 40

CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE A COMMUNE PRIMA

MARCHE DE REGULARISATION AVEC L'ENTREPRISE G.T.O.I.

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Suite à la commande passée par la Municipalité, en septembre 1988, avec G.T.O.I. (Grands Travaux / Océan Indien), cette entreprise a construit une Salle Polyvalente à Commune Prima.

Les travaux, achevés au début octobre 1988, ont été exécutés conformément aux plans et au devis descriptif.

Toutefois, le devis approuvé n'a pas été suivi de l'établissement d'un marché ce qui, aujourd'hui encore, fait obstacle au règlement définitif des travaux.

Je vous propose, en conséquence, Mesdames et Messieurs, de façon à pouvoir apurer une situation préjudiciable à l'entreprise, de passer avec elle un marché de régularisation de 493 761 F H.T., soit 530 793,08 F T.T.C..

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS (1 abstention).

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

